



14ème législature

Question N° : 75397	De M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Défense		Ministère attributaire > Défense
Rubrique >défense	Tête d'analyse >personnel	Analyse > militaires. formation. rapport parlementaire. propositions.
Question publiée au JO le : 10/03/2015 Réponse publiée au JO le : 21/07/2015 page : 5594		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de la défense sur la façon dont sera mise en œuvre la proposition n° 3 du rapport d'information déposé le 5 février 2015 en conclusion des travaux d'une mission d'information sur la formation des militaires.

Texte de la réponse

Les grandes écoles militaires ont développé depuis plusieurs années des partenariats avec des universités et des écoles de l'enseignement supérieur, permettant d'échanger des prestations de formation et de valoriser les enseignements dispensés aux élèves de ces établissements. A titre d'exemple, chaque année, durant deux semestres, cinq élèves de l'École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC) étudient à l'École spéciale militaire (ESM) de Saint-Cyr Coëtquidan et deux élèves officiers de l'ESM à l'ESSEC-Singapour, dans le cadre de la préparation du double diplôme ESM-ESSEC. De plus, tous les élèves d'une promotion de l'ESM accomplissent un semestre de formation à l'étranger dans une académie militaire, une université ou un centre de recherche. En contrepartie, l'ESM accueille des élèves provenant d'académies étrangères pendant un semestre. L'École navale développe pour sa part des partenariats avec de nombreux organismes de l'enseignement supérieur et de la recherche aux niveaux local (ENSTA Bretagne, université de Bretagne, Télécom Bretagne...), national (École centrale de Nantes, HEC Paris, École nationale supérieure des arts et métiers...) et international (european naval academies). Des conventions conclues avec ces partenaires permettent à environ 15 % des élèves officiers d'effectuer une partie de leur scolarité hors de l'École navale. Par ailleurs, une dizaine de jeunes diplômés de grandes écoles d'ingénieurs pourront désormais réaliser une année complète de scolarité à l'École navale. Certains d'entre eux seront sélectionnés pour suivre un cursus bi-diplômant sur une période de deux années. Enfin, l'armée de l'air propose à ses élèves officiers différents parcours de formation permettant d'obtenir, selon leur niveau de recrutement : - un diplôme d'ingénieur aéronautique reconnu (formation accessible par concours ouvert aux candidats ayant suivi une classe préparatoire aux grandes écoles ou titulaires d'une licence scientifique) ; - un master en sciences politiques ou un master en histoire militaire comparée, géostratégie, défense et sécurité, en liaison avec l'IEP d'Aix-en-Provence (formation accessible par concours ouvert aux candidats possédant une licence) ; - une licence, une licence professionnelle ou un master, dans le cadre d'une scolarité menée en partenariat avec l'université d'Aix-Marseille. Cette politique d'ouverture contribue au rayonnement du ministère de la défense et plus particulièrement de ses grandes écoles, ainsi qu'au renforcement du lien armées-Nation en créant des échanges entre futurs cadres civils et militaires. Chacun de ces partenariats est cependant prioritairement et attentivement envisagé en termes de satisfaction des besoins des armées et d'enrichissement des connaissances et des compétences des futurs officiers.

